

## Profession de foi des listes soutenues par le CLUB EEA

61ème section (Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal) – Collège A

Le Club EEA est une association indépendante, lieu d'échange et de travail, véritable réseau social professionnel. Il regroupe des enseignants et des chercheurs qui coordonnent leurs efforts pour la promotion et le développement de nos disciplines dans le respect de l'éthique universitaire et avec la conscience des enjeux professionnels et économiques. Il est attentif à l'évolution du métier d'enseignant-chercheur et favorise l'accueil et l'intégration des nouveaux collègues (journée des nouveaux nommés, colloque CETSIS, médiathèque e-EEA,...).

Les listes des deux collèges A et B soutenues par le Club EEA ont été constituées selon une procédure adoptée par son Conseil d'Administration et rendue publique sur son site web : [www.clubeea.org](http://www.clubeea.org). Elles ont été élaborées en concertation avec les groupes d'animation de la recherche scientifique nationale œuvrant dans notre domaine (Signal et Image, Automatique et Productique, Robotique, Architecture des systèmes). Elles ont été adoptées par un vote électronique des membres cotisants du Club EEA le 20 mai 2019. Au-delà des critères géographiques ou thématiques et de la participation aux grands réseaux nationaux de recherche, ces listes sont aussi représentatives de la diversité des situations (universités, sites délocalisés, écoles d'ingénieurs, IUT...).

Depuis 2009, la Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) puis la loi de juillet 2013 et les nouveaux statuts des enseignants-chercheurs de 2014 amplifient le rôle du CNU en matière de :

- qualifications des Maîtres de Conférences et des Professeurs,
- promotions à l'échelon national (50% du contingent total),
- suivi de carrière,
- expertise pour l'attribution des PEDR par les établissements.

Le pouvoir renforcé du CNU confère à ses membres une lourde responsabilité et ils devront prendre des décisions équitables et inattaquables sur les plans de l'éthique et des critères utilisés.

Le Club EEA reste attaché

à l'implication du CNU dans les procédures de qualification et de promotion telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui ;

au suivi de carrière quinquennal désormais généralisé à tous les enseignants-chercheurs et mené au niveau national par les pairs dans un but réellement constructif pour faire reconnaître l'ensemble de nos missions : l'enseignement et les tâches complémentaires, la recherche et toutes les responsabilités et actions collectives.

Les résultats du suivi de carrière doivent être formulés et perçus comme des recommandations pour aider et soutenir nos collègues dans leurs missions en tenant compte du contexte dans lequel ils exercent. Ils doivent alerter les établissements qui affectent des missions exagérément déséquilibrées à des enseignants-chercheurs.

Concernant la PEDR, le Club EEA dénonce depuis longtemps la procédure, basée sur des quotas de candidatures, qui régit les règles d'attribution. Il continuera à œuvrer pour sa réforme.

Le Club EEA sera attentif aux rôles que devrait jouer le CNU dans les nouveaux dispositifs de congés et primes pour ressourcements et investissements pédagogiques proposés aux enseignants-chercheurs.

Les membres de ces listes s'engagent à mettre en application les principes fondamentaux que sont :

- l'indépendance, avec la prise en compte des seuls critères professionnels et scientifiques ;
- la continuité et la cohérence des décisions prises au cours des sessions et la recherche de consensus avant le passage au vote ;
- la transparence et la clarté, en diffusant largement les critères utilisés par la section lors des qualifications, des promotions, des PEDR et du suivi de carrière. Ces critères prendront en compte l'ensemble des activités des candidats à travers la formation, la recherche sous toutes ses formes, la valorisation et les responsabilités collectives ;
- l'analyse approfondie des dossiers au-delà des seuls indicateurs (bibliométriques...).

Les élus seront à l'écoute et au service de tous les collègues, notamment pour les conseiller et les aider dans la constitution de leur dossier. Ils s'engagent aussi à informer la communauté des résultats des sessions, dans le respect de la déontologie en la matière.

En cette période de profonde mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche (loi de programmation en cours de rédaction), il nous paraît important de consolider notre position dans les instances nationales afin de défendre les valeurs garantes d'un service public de qualité et mettre à profit l'attribution des nouvelles missions pour réaliser de réelles avancées dans nos formations et nos laboratoires de recherche.

Soucieux d'éviter les conflits d'intérêt, les membres des listes soutenues par le Club EEA s'engagent, s'ils sont élus au bureau de la section (président, vice président, assesseur), à ne pas demander de promotion au niveau national pendant la durée de leur mandat.

Voter pour les listes soutenues par le Club EEA, c'est garantir

**un fonctionnement transparent, responsable et éthique, où la pluralité des situations est prise en considération pour une équité des décisions.**

Plus vos suffrages seront nombreux, plus l'équilibre géographique et thématique des listes sera respecté.

C'est sur ces objectifs clairs que l'ensemble des candidats et le Club EEA sollicitent vos suffrages.

**Votez et faites voter pour les listes soutenues par le Club EEA**